

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023

Le 23/05/2023 à 19 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme le Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 16/05/2023

PRESENTS : Ludivine BIZOT, Sylvie FICHOT, Lydie SYNIEC, Bernard PRUDHOMME, Frédéric VIETTE, Elise PETIDENT, Madeleine KESSLER, Patricia GLORIA.

EXCUSES : Marie-Noëlle MANLAY (arrivée à 20h24), Laurent GUENEBAUT donne pouvoir à Ludivine BIZOT

Approbation du dernier CR :

Dès lors, le conseil municipal approuve la séance du 28 mars 2023 à l'unanimité des membres présents et représentés

Objet : CHANGEMENT TITULAIRE ET SUPPLEANT SICECO

M. Bernard PRUDHOMME titulaire actuelle du SICECO informe le conseil qu'il ne souhaite plus l'être
Le Maire informe qu'il faut procéder à un nouveau vote pour nommer un titulaire et un suppléant
Mme Patricia GLORIA est élue à l'unanimité titulaire
Mme Sylvie FICHOT est élue à l'unanimité suppléante

Objet : REFERENT DEONTOLOGUE

Le maire informe que l'association des maires de France souhaite que chaque commune puisse consulter un référent déontologue.

Le centre de gestion de la Côte d'Or propose ses services de référent déontologue

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier cette mission au centre de gestion de Côte-d'Or.

Objet : REGLEMENT CIMETIERE ET TARIFS

Le Maire informe que le règlement du cimetière est terminé avoir pris connaissance du règlement le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve le règlement

Et **fixe** les tarifs suivants :

<u>Concession de terrain :</u>	30 ans 210 €
	50 ans 350 €
<u>Case columbarium</u>	30 ans 250 €
	50 ans 400 €
<u>Cavurne :</u>	30 ans 150 €
	50 ans 200 €

Le règlement sera consultable en mairie

Objet : TRAVAUX ISOLATION COMBLE BATIMENT ECOLE/MAIRIE

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut bénéficier de la prime Energie CEE. Un technicien est venu effectuer et propose 2 devis pour l'isolation des combles du bâtiment Ecole /Mairie

- 1) Fourniture et pose de fibres de bois à souffler 2 904 € TTC reste à charge de la commune 1 840.08 € TTC (3 voix pour, 5 contre et 1 abstention)
- 2) Fourniture et pose de fibres de laine de verre soufflée 1 276.70 € TTC reste à charge de la commune 212.78 € TTC (5 voix pour, 3 contre et 1 abstention)

Après en avoir délibéré, le conseil décide de choisir la 2^{ème} proposition soit les fibres de laine de verre soufflée pour un montant de 212.78 € TTC à la charge de la commune

Autorise le Maire à signer tout document y afférent

Objet : ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal souhaite rénover l'église. L'association fondation du patrimoine peut leur apporter un soutien

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la fondation du patrimoine.

Vote à l'unanimité

POINTS D'INFORMATION

* La fête de l'école aura lieu le 30 juin 2023 à Braux, un arrêté de circulation sera mis en place à cette effet rue du Bas.

* La fibre est installée à la mairie (orange)

* un spectacle aura lieu le 19 juillet à Braux à 19h organisé par la commune et l'association les 3 ponts

*14 juillet 2023

- 11h45 dépôt de gerbe

- 12 h apéritif offert par la commune

- 12h30 repas gratuit pour les habitants de braux-payant pour les extérieur (12 € par adulte et 5 € par enfant). Chacun apporte ses couverts

- 15h30/16 h jeux

*

Séance levée à 21h20